

Lyon, le **29 OCT. 2021**

Le Préfet de la Région
Auvergne-Rhône-Alpes,
Préfet du Rhône

à

destinataires *in fine*

Objet : Orientations de l'Etat en matière de politique de la ville pour les programmations 2022

L'Etat, les collectivités territoriales et les associations ont maintenu, tout au long de l'année 2021, leur mobilisation pour la gestion de la crise de la COVID19 et pour les conséquences induites, de nature économique et sociale, fortement ressenties par les habitants des quartiers prioritaires. Cette mobilisation s'est traduite par le déploiement partenarial et ambitieux des mesures du plan de relance et du conseil interministériel des villes.

Alors que les effets de la crise se font encore ressentir, il convient de poursuivre l'accompagnement apporté aux populations les plus fragilisées pour qu'elles puissent dès à présent bénéficier de leviers facilitant la sortie de crise. Face à cet enjeu, les orientations de l'Etat en matière de politique de la ville pour le prochain exercice budgétaire doivent prendre en compte la nécessité de renforcer « l'aller-vers » pour répondre précisément aux besoins des publics des quartiers prioritaires, en lien avec le droit commun. Elles s'inscrivent également dans la cadre de la dernière année des contrats de ville actuels et l'évaluation des actions doit pouvoir être anticipée dans vos programmations.

La sortie de crise sera facilitée par l'accès à l'emploi. C'est une priorité qui relève de notre responsabilité collective.

- ➔ Les publics des QPV doivent, par cet axe, bénéficier d'un premier levier que constitue le plan de relance et qui favorise les sorties vers l'emploi durable. Les dispositifs comme le plan *#Ijeune#Isolution* doivent être proposés, portés à connaissance des publics, en tant que mesure tremplin professionnel. Les *parcours emploi compétence* (PEC) dans leurs variantes « jeunes » et « QPV » ont pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi et reposent notamment sur l'accompagnement et la formation. Le recours aux PEC doit significativement être privilégié sur notre territoire.
- ➔ Dans un second temps, la politique de la ville jouera pleinement son rôle si elle permet, par des actions complémentaires du droit commun, de préparer les demandeurs d'emploi des QPV au marché du travail en favorisant leur insertion professionnelle. La programmation 2022 de la politique de la ville visera donc à soutenir des actions permettant aux habitants des quartiers de trouver ou retrouver plus rapidement un emploi ou une formation en mobilisant notamment les entreprises qui ont contractualisé leur engagement en faveur des habitants des quartiers prioritaires dans le cadre du Pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises (PaQte).

Au travers de ces dispositifs, les objectifs départementaux restent les suivants :

- Réduire de moitié le différentiel entre le taux de chômage en QPV et la moyenne départementale,
- Doubler le nombre d'entrées en formation du public issu des QPV,
- Développer les actions en faveur des diplômés.

La sortie de crise doit prioritairement cibler des actions en faveur de la jeunesse, trop lourdement tributaire des effets négatifs de la crise. La question éducative doit être cœur des projets des territoires en matière de politique de la ville en privilégiant des actions très locales permettant à chaque enfant et jeune de recevoir un accompagnement adapté à ses besoins en matière éducative et péri-scolaire. Sur le volet éducatif, les cités éducatives, au nombre de cinq sur le territoire de la métropole de Lyon, doivent être le relais de cet enjeu. Sur le volet péri-scolaire, les opérations ville-vie-vacances permettent d'offrir des propositions sur l'intégralité de l'année civile. Une réflexion sur l'articulation de ces actions et leur anticipation dans le temps doit pouvoir être menée afin de majorer les effets attendus.

La sortie de crise doit permettre de prévenir, repérer, accompagner les situations de détresse et les besoins en terme de santé mentale. Les risques liés à la santé mentale sont traversés par de fortes inégalités, les personnes dont les conditions de vie sont les plus précaires et se sont le plus dégradées étant davantage touchées. Les impacts sont différents selon le niveau de vie, les conditions de travail et de logement des individus ou encore leur degré d'insertion dans des réseaux de solidarité. Ce sujet doit être traité avec toute l'importance qu'il demande dans les programmations locales. Il nécessite de favoriser la coordination des acteurs de la politique de la ville et de la santé mentale et d'esquisser des pistes d'actions concrètes, qualitatives, partenariales et transdisciplinaires pour une meilleure prise en compte de la santé mentale dans les QPV en lien avec les services de l'ARS.

Enfin, de manière transversale à chaque priorité précédemment décrite, **la sortie de crise sera rendue possible par une adhésion de tous.** Cette adhésion passe **par la promotion sans relâche des principes de République, en promouvant l'égalité des chances** dans toutes ses dimensions. Chaque action retenue au titre de vos programmations locales doit intégrer ce critère de choix et doit également permettre de mettre en lumière des actions spécifiques dédiée à la promotion des valeurs de la République (formations, témoignages, temps forts républicains ...). C'est dans ce cadre, que la loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République prévoit la signature d'un Contrat d'Engagement Républicain pour toute association ou fondation sollicitant l'octroi d'une subvention. Un décret viendra prochainement en préciser les modalités d'application. Afin que les associations s'approprient pleinement ce contrat, les délégués du préfet animeront dès 2022 un dispositif d'accompagnement de cette mesure. Dans ce même esprit, **l'égalité entre les hommes et les femmes** doit présider aux choix d'actions au titre de vos programmations. Je vous rappelle, à l'instar de l'an passé, que la sélection des projets financés se fera à partir d'une procédure d'analyse des dossiers déterminant comment la délégation des crédits politique de la ville contribue à diminuer les inégalités entre hommes et femmes.

Afin de porter collectivement ces orientations, il est nécessaire de soutenir le tissu associatif local, garant du lien social. Les services de l'Etat restent, quant à eux, à vos côtés pour la construction de vos programmations et le suivi financier associé.

Pascal MAILHOS

DESTINATAIRES :

Monsieur le Président de la Métropole de Lyon
Monsieur le Maire de Bron
Madame le Maire de Décines-Charpieu
Monsieur le Maire de Givors
Monsieur le Maire de Grigny
Monsieur le Maire de Lyon
Monsieur le Maire de Meyzieu
Monsieur le Maire de Neuville-sur-Saône
Madame le Maire d'Oullins
Monsieur le Maire de Pierre-Bénite
Monsieur le Maire de Rillieux-la-Pape
Monsieur le Maire de Saint Fons
Madame le Maire de Saint-Genis-Laval
Monsieur le Maire de Saint Priest
Madame la Maire de Vaulx-en-Velin
Madame le Maire de Vénissieux
Monsieur le Maire de Villeurbanne

Monsieur le Président de la communauté d'agglomération de Villefranche-Beaujolais-Saône
Monsieur le Maire de Villefranche-sur-Saône

Monsieur le Président de la communauté de communes de la Vallée du Garon
Monsieur le Maire de Brignais

Monsieur le Président de la communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien
Monsieur le Maire de Tarare

Mesdames et Messieurs les directeurs et chefs de projets politique de la ville.

Copie à :

Monsieur le Sous-Préfet de Villefranche-sur-Saône
Madame la Directrice Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
Madame la Directrice Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
Monsieur le Directeur Départemental des Territoires
Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale
Madame la Secrétaire Générale aux Affaires Régionales
Madame la Déléguée Départementale aux Droits des Femmes et à l'Egalité
Monsieur le Directeur Régional aux Affaires Culturelles
Monsieur le Directeur Territorial de Pôle Emploi
Monsieur le Directeur de la délégation départementale de l'ARS
Madame la Directrice de la CAF
Mesdames et Messieurs les Délégués du Préfet